



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports (DRAJES)**

RECUEIL ET VALORISATION DES ACTIONS DE LA DRAJES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

RÉGION OCCITANIE

**DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PROGRAMME SESAME	4
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du dispositif• Chiffres pour 2022• Moyens mis en oeuvre• Fonctionnement, objectifs et perspectives de développement	
ENJEUX DE FORMATION/CERTIFICATION POUR LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS	5
<ul style="list-style-type: none">• Présentation générale• Perspectives ouvertes pour la saison 2022-2023• Feuille de route pluriannuelle DRAJES/DREETS Occitanie	
« PASS'SPORT »	6
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du dispositif• Objectifs et bilan d'étape en 2022• Perspectives ouvertes pour la saison 2022-2023	
SERVICE CIVIQUE	7
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du dispositif• Chiffres de 2021• Expérimentation	
SERVICE NATIONAL UNIVERSEL	8
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du dispositif• Chiffres et bilan d'étape en 2022• Évaluation du dispositif	
BOUSSOLE DES JEUNES	9
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du dispositif• Bilan d'étape en 2022	
COLOS APPRENANTES	10
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du dispositif• Objectifs et bilan d'étape en 2022	
VIE ASSOCIATIVE	11
<ul style="list-style-type: none">• FDVA 1 et FDVA 2• Postes FONJEP	
CONTACT	12

INTRODUCTION

La DRAJES Occitanie est engagée, aux côtés du Commissariat à la prévention et à la Lutte contre la Pauvreté (CLP), dans la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) notamment sur l'axe 6 du document stratégique régional JES paru en septembre 2021 et relatif à la contribution à la lutte contre la pauvreté, la précarité des jeunes et le décrochage scolaire. À ce titre, la DRAJES Occitanie a toute sa place dans la conduite des plans de relance mis en application par l'équipe régionale interministérielle qui est animée par le préfet de région et la DREETS Occitanie. Elle est placée sous l'autorité de la rectrice académique de la région.

Au regard de l'axe 6, la DRAJES couvre un champ large d'actions : elle participe aux dispositifs locaux favorisant l'initiative des jeunes (1), elle contribue au développement du mentorat (2), elle facilite l'accès des jeunes aux pratiques sportives et aux équipements (3), elle assure le déploiement des dispositifs qualitatifs d'accès aux vacances des jeunes défavorisés (4), elle promeut le service civique notamment en faveur des jeunes décrocheurs (5) et elle participe aux dispositifs interministériels d'aide à l'emploi et à l'insertion des jeunes en particulier dans le cadre des différents plans de relance (instruction des dossiers des appels à projets régionaux pauvreté) (6).



Au total, la DRAJES comprend 3 pôles métiers : un pôle Politiques sportives, un pôle Formations & Certifications et un pôle JEVA (Jeunesse, Engagement et Vie Associative) lequel concentre la majorité des actions et dispositifs relatifs à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Pour le pôle Politiques sportives, la DRAJES dispose d'une enveloppe globale d'aides aux associations de 7 millions d'euros et d'une enveloppe de 8 millions d'euros dédiés à la création et à l'entretien des équipements sportifs, enveloppe à laquelle s'ajoutent certains droits de tirage nationaux qui peuvent donc faire monter le chiffre total à près de 12 ou 13 millions d'euros de crédits ouverts. En ce qui concerne le pôle Formations & Certifications qui comprend le BOP « Jeunesse », il reçoit, lui, un montant

d'un million de crédits ouverts pour l'accompagnement de 360 jeunes, accompagnement personnalisé. Enfin, s'agissant plus spécifiquement des chiffres du pôle JEVA, il faut savoir que 15,6 millions d'euros de crédits de financements (bilan consolidé pour 2021) à destination de la jeunesse engagée sont ouverts, tout comme 559,5 postes

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

#FranceSolidaire

FONJEP, gérés pour un coût unitaire légèrement supérieur à 7 000€ par an (soit plus de 4 millions d'euros en tout). Du reste, des crédits indirects - mais non spécifiques - sont quant à eux alloués aux jeunes décrocheurs ou aux programmes fléchés comme le SESAME. L'idée qui accompagne chaque démarche est celle d'être présent sur tous les territoires.

PROGRAMME SESAME

P RÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le programme SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement), développé par l'État depuis 2015, a pour but d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans pour des personnes en situation de handicap) vers un métier d'encadrement sportif ou d'animation de façon à faciliter leur insertion professionnelle et sociale. Intégré dans le plan « 1 jeune 1 solution », le parcours SESAME est individualisé avec une aide financière pour construire un avenir dans le sport ou l'animation avec une formation qualifiante (diplôme d'État de l'animation ou du sport). L'accès au programme est conditionné à certains critères d'éligibilité :

- Être résidant d'une zone prioritaire au sein d'un QPV ou d'une ZRR
- Ou en situation de difficulté sociale
- Ou en situation de décrochage scolaire
- Ou en situation de pratique sportive de haut niveau

L'intégration de SESAME dans le plan #1jeune1solution facilite sa mobilisation dans la construction du parcours du jeune s'appuyant sur différentes mesures au service de l'insertion des jeunes. Cela se traduit concrètement par des coopérations interministérielles et passerelles avec d'autres mesures de droit commun (PEC, Contrat d'Engagement Jeune, promotion 16-18 ans, liaison avec la PJJ...).



C CHIFFRES POUR 2022

Les sommes allouées au dispositif SESAME émanent directement du ministère. Pour l'Occitanie sur l'année 2022, le versement total est estimé aux alentours d'1 million d'euros (917 940€ précisément), somme qui correspond à une aide visant à accompagner 304 jeunes au total. Au niveau national, l'enveloppe moyenne pour chaque jeune est de

304 jeunes accompagnés

2 000€. Certes la situation des jeunes est prise en compte dans l'appréciation des conseillers territoriaux, mais elle demeure généralement extrêmement précaire. Au niveau départemental, 228 jeunes sont accompagnés tandis que 76 font office d'une animation régionale. Depuis son origine, plus de 1 000 jeunes en Occitanie ont bénéficié de cette aide pour leur parcours de formation et d'insertion.

M MOYENS MIS EN OEUVRE

La répartition financière du dispositif au niveau régional se fait selon 3 lignes de Budgets Opérationnels de Programme :

- Le BOP 219 (« Sport ») pour lequel sont ouverts 219 000€ de crédits
- Le BOP 163 (« Animation ») pour lequel 90 640€ de crédits sont versés
- Le BOP 364 (« Plans de relance ») pour lequel on compte 607 000€ de crédits alloués (sachant que ce BOP s'applique uniquement pour les nouveaux entrants dans le programme SESAME)

Au niveau régional, les opérateurs identifient les jeunes en besoin (l'objectif étant donc de 76 jeunes pour 2022) via 4 cellules principales : le CREPS Montpellier, le CREPS Toulouse, la CAF Sport Occitanie

et les comités régionaux. S'y ajoutent les jeunes suivis au niveau départemental.

FONCTIONNEMENT, OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Les services du programme SESAME en région disposent d'un outil-plateforme permettant de renseigner chaque jeune. Chaque année une campagne est lancée entre mars et mi-juin afin de bien identifier leurs nécessités. À date du 9 juin 2022, 73 jeunes étaient officiellement inscrits dans le dispositif (i.e. dont les parcours ont été validés) et rien ne semblait contrindiquait l'atteinte de l'objectif de 304 jeunes accompagnés.

Dans la part de l'enveloppe nationale dédiée au programme SESAME, l'Occitanie tient une place centrale puisqu'elle représente en 2022, 10,13% des crédits nationaux, ce qui la place au deuxième rang.

10,13% des crédits nationaux

Au niveau national, l'objectif est d'aider 3 000 jeunes. Ce dispositif est très flexible puisqu'en dehors de certains critères géographiques, les correspondants régionaux et départementaux peuvent apprécier le parcours de chacun dans sa volonté de trouver une formation diplômante (sans que cela n'excède 5% du total des critères requis). Il s'articule avec plusieurs mesures de droit commun pour une meilleure insertion des jeunes. Un arrêté est établi pour acter à la date butoir le nombre de cas inscrits et débloquer des crédits par fongibilité si nécessaire.

Le succès de ce dispositif s'explique par le travail de qualité de repérage et d'accompagnement des jeunes menés par SDJES, opérateurs régionaux et en lien sur les territoires avec les Missions Locales/DDEETS.

ENJEUX DE FORMATION/ CERTIFICATION POUR LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les missions de la DRAJES liées à la formation initiale et professionnelle ne peuvent être séparées des enjeux d'insertion professionnelle des publics jeunes, moins jeunes, et ceux qui en sont le plus écartés. Même si la DRAJES n'est pas l'administration de référence en matière de suivi des politiques de l'emploi, elle a un rôle indispensable dans cet écosystème. Certains dispositifs ministériels sont à mettre en convergence et peuvent constituer des passerelles et leviers dans les enjeux d'accès à la formation professionnelle et le soutien à l'emploi des jeunes particulièrement ceux qui en sont le plus éloignés (ex : SESAME, apprentissage, VAE...).

Le lien emploi/métier/formation doit constituer une préoccupation permanente dans l'évolution de la carte des formations, mieux adaptée aux besoins d'emplois sur les territoires (cf. Impacts de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel).

PERSPECTIVES OUVERTES POUR LA SAISON 2022-2023

- Intégrer concrètement les actions DRAJES au nouveau périmètre de l'Éducation Nationale notamment en favorisant les passerelles entre diplômes universitaires et diplômes d'État jeunesse et sports avec de nouvelles mentions complémentaires (ouverture au lycéens professionnels)

- Être force de proposition/inciter les opérateurs de formation à innover, créer des diplômes biquilifiants ou mentions complémentaires répondant aux besoins de qualifications, et mettre en place des formations adaptées aux différents publics, aux besoins en emplois repérés sur les territoires
- Développer l'accès aux qualifications professionnelles par la voie de l'apprentissage et en veillant à la meilleure insertion professionnelle des jeunes

Feuille de route pluriannuelle DRAJES/DREETS OCCITANIE

- Mise en place en région Occitanie d'une feuille de route et d'actions concrètes en vue de développer l'emploi et l'insertion dans et par le sport
- Mobilisation des DRAJES/DREETS « sans limitation de durée » avec plusieurs objectifs :
 - Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail
 - Faire évoluer les systèmes de formation et d'accompagnement des publics
 - Utiliser la pratique sportive et le sport comme leviers importants d'insertion professionnelle (parmi ces actions figurant le dispositif SESAME, le mentorat, l'accompagnement des acteurs associatifs, la promotion de l'apprentissage et l'emploi partagé via les groupements d'employeurs)

« PASS'SPORT »

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Pass'Sport, reconduit pour l'année 2022-2023, est une aide financière d'un montant forfaitaire de 50€ attribuée à un jeune afin de réduire le coût de son inscription dans une structure sportive. Les critères d'éligibilité qui doivent être remplis pour accéder à cette aide varient :

- Avoir entre 6 et 17 ans et bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Avoir 6 et 20 ans et bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Avoir entre 16 et 20 ans et bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

Cette réduction est utilisable auprès des structures et associations affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ainsi que les associations agréées JEP ou Sport exerçant en QPV ou soutenues par le programme « Cités éducatives » de l'État.



OBJECTIFS ET BILAN EN 2022

Après les 1 058 000 jeunes bénéficiaires en 2021 dans 53 600 associations différentes,

le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques table sur un objectif de 2 millions de bénéficiaires pour 2022. C'est pourtant

**112 745
 bénéficiaires en
 2021-2022**

encore loin de l'estimation globale qui est faite du public

cible laquelle est portée à 5,6 millions de jeunes potentiels.

En Occitanie, ils étaient 112 745 à bénéficier du Pass'Sport en 2021-2022 pour un total de 5 156 partenaires. Ces partenaires ont été remboursés via trois vagues dont le montant total s'est élevé à 5 637 250€. L'enquête qui a été menée par la DRAJES auprès d'un échantillon de 1 000 structures occitanes, a révélé plusieurs états de fait :

- Le Pass'Sport n'a eu que très peu d'effets sur l'augmentation des adhérents (près des 2/3 des répondants) et n'a pas permis d'élargir le public.
- Le Pass'Sport a également eu peu d'influence sur la motivation des ménages à placer leur enfant dans une structure sportive ou à dépasser les contraintes dues à la crise sanitaire (baisse de 30% du nombre de licenciés en 2021).

Néanmoins, le bénéfice retiré du dispositif est attesté par près de 70% des structures et la communication, qu'elle concerne les départements ruraux ou urbains semble bien fonctionner.

PERSPECTIVES OUVERTES POUR LA SAISON 2022-2023

Pour la saison qui va s'ouvrir en septembre, l'accent est mis sur l'entrée dans le dispositif des primo-pratiquants, des jeunes filles et des jeunes en situation de handicap.

5 637 250€ soit le montant total du remboursement des partenaires du dispositif

SERVICE CIVIQUE

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Créé par la loi du 10 mars 2010 à l'initiative de Martin Hirsch, le service civique permet à des jeunes de 15 à 26 ans (voire jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) de s'engager dans une mission d'intérêt général d'une durée variant entre 6 et 12 mois. Ce dispositif se scinde en deux sous-formats :

- « L'engagement de service civique », qui, financé à majorité par l'État, se définit par les conditions mentionnées *supra*.
- « Le volontariat de service civique » qui, soutenu par un ensemble de cotisations sociales, est ouvert à tout candidat âgé de plus de 26 ans pour une durée pouvant atteindre 2 ans.

Le service civique participe à la cohésion nationale et à la mixité sociale. Il s'intègre parfaitement



SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

dans le parcours de formation d'un jeune que ce soit dans le secondaire ou dans le supérieur. De ce point de vue, il est valorisé par un décret d'août 2011. C'est à l'Agence du service civique, GIP réunissant l'État, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), l'INJEP et la plateforme France Volontaires, qu'est confiée la responsabilité du pilotage du dispositif.

CHIFFRES DE 2021

Depuis 2010, 60 000 volontaires en service civique ont été engagés en Occitanie pour un total de 650 000 dans toute la France (soit 9,2%). En 2021, 14 000 contrats de service civique ont été signés en Occitanie

dont 8 300 nouveaux. Parmi les 9 « domaines prioritaires » identifiés par le service civique, le sport tient un rang important puisque 14% des missions relèvent depuis 2010 du champ de l'activité sportive.

EXPÉRIMENTATION

Le département de l'Hérault a fait l'objet pendant quelques années d'une première expérimentation afin de démontrer les impacts d'un engagement en Service Civique dit « combiné » conjuguant la remobilisation de jeunes décrocheurs et la reprise de parcours. Dans ce cadre, le service civique est agencé de façon à répondre aux besoins spécifiques des jeunes décrocheurs : 3 jours de MIG au sein de structures associatives et 2 jours en établissements scolaires. Cette expérimentation a été élargie sur plusieurs territoires d'Occitanie (Gard, Pyrénées-Orientales, Tarn) à travers un AAP de 80 000€ et associe les missions de lutte contre le décrochage scolaire.

60 000
volontaires en
SC depuis 2020



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Mis en place en 2019 par le gouvernement et ouvert à tous les jeunes de 15 à 17 ans, le service national universel vise à remplacer indirectement le service militaire obligatoire en renouant avec des rites de passage. Il oeuvre pour

une société de l'engagement en permettant un projet d'émancipation de la jeunesse. En clair, le SNU prend le relais de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et s'organise en trois phases : un séjour de cohésion d'une durée de 2 semaines (soit 84 heures) (1), une Mission d'Intérêt Général (MIG) également étalée sur 2 semaines (2) et la possibilité de s'engager volontairement pour une durée de 3 mois à un an (3). Le but du SNU est de concourir à la transmission des valeurs qui font le socle républicain, au renforcement de la cohésion nationale et au développement

d'une culture favorable à l'engagement. Le SNU concerne 50 000 jeunes en 2022 ; son déploiement est placé sous l'autorité des recteurs de région académique.

OBJECTIFS ET BILAN D'ÉTAPE EN 2022

En 2022, la région Occitanie a organisé 3 séjours SNU étalés sur février, juin et juillet. Avec un nombre d'inscrits de 3 497 pour un objectif global de 4 415 inscriptions, le

SNU a couvert un taux de remplissage de 79,2%. Assez logiquement, sur les 3 497 inscriptions validées, 2 588 (65,7%) concernaient des personnes nées en 2006 et ayant donc 16 ans révolus. En ce qui concerne la situation scolaire des personnes engagées, elle reste encore largement polarisée par les formations en enseignement général ou technologique (3 147 soit 80%), très peu par les formations en enseignement professionnel (631 soit 16%) et autres. Surtout, le SNU a vocation à couvrir tous les espaces. S'il demeure toujours en retrait en matière d'individus issus de QPV (4,2%), le SNU se démocratise néanmoins sur le territoire puisque 37,7% des personnes engagées proviennent d'une zone rurale.

É VALUATION DU DISPOSITIF

L'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) a été mandaté en 2021 afin de faire l'évaluation du déploiement du SNU, confirmant en grande partie les constats déjà dressés auprès des premiers volontaires en 2019. Il ressort de l'évaluation le constat d'un manque de mixité sociale alors qu'il s'agit-là de l'objectif principal du SNU. D'abord, les filles sont majoritaires dans les cohortes de 2021 (56% des effectifs). Ensuite, 4% seulement des participants vivent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville alors qu'ils sont 8% parmi les jeunes de 15 à 17 ans selon le rapport de l'INSEE de 2020. Les enfants d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés (17% alors qu'ils ne

38% de participants issus de zones rurales mais 4% seulement issus de QPV

représentent que 9% des personnes en emploi) tandis que les enfants d'ouvriers sont, eux, sous-représentés (18% alors qu'ils représentent pourtant 30% des personnes en emploi). Le constat est similaire chez les jeunes fils et filles de parents appartenant à un « corps en uniforme » qui représentent 10% des participants voire 37% si l'on compte le fait



qu'un des parents a pu exercer l'un de ces métiers par le passé alors même qu'ils ne représentent qu'1% de la population. Enfin, le parcours scolaire des jeunes participants est encore surpolarisé par les secondes générales et technologiques (78%). Les filières professionnelles, qui intègrent pourtant 33% des jeunes scolarisés, sont sous-représentées (11%). Bien que le SNU ait pour objectif principal de participer à l'affirmation d'une société de l'engagement, l'évaluation montre que le dispositif reste encore peu attractif, les jeunes étant peu motivés d'eux-mêmes à intégrer le programme. D'ailleurs, pour une partie, le SNU est vu comme une contrainte et un choix « imposé » par la famille et/ou les proches du volontaire.

BOUSSOLE DES JEUNES

P RÉSENTATION DU DISPOSITIF

La boussole des jeunes est un service numérique développé par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) qui assure une mission d'information et de recours aux droits pour les jeunes de 15 à 30 ans les plus en difficultés et éloignés des dispositifs d'emploi et de formation. La boussole des jeunes délivre une information claire, adaptée et

personnalisée afin de satisfaire aux besoins du jeune. Elle permet également de centraliser et valoriser l'offre de service d'un territoire ainsi que favoriser la connaissance entre acteurs.

Son fonctionnement est simple et intuitif. C'est un moyen de vulgarisation de l'information et d'aide à l'accessibilité aux structures publiques. En effet, encore 1 jeune sur 2 n'a pas aujourd'hui recours à l'aide publique.

3 millions de jeunes Français ne partent pas en vacances

BILAN D'ÉTAPE EN 2022

Présente dans 24 territoires depuis 2018, la boussole des jeunes est un dispositif dynamique qui gagne en attractivité en Occitanie. Si jusque-là, seuls quatre territoires avaient installé la boussole des jeunes sur leur espace (le Lot, Toulouse Métropole, Montpellier Métropole et le Sicoval), force est de constater qu'à la date de juin 2022, de nouveaux projets ont été déployés associant CAF (Caisses d'Allocations Familiales), Conseils Départementaux ou EPCI et Services départementaux jeunesse, sport et engagement dans la Haute-Garonne, le Tarn ainsi que la communauté de communes du Vigan, labellisés par l'AAP national de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) pour des soutiens financiers pluri-annuels. Un nouveau projet a même été déposé en juin par le Conseil Départemental des Pyrénées-orientales.

Le réseau information des jeunes est très largement mobilisé pour le recrutement des animateurs dédiés.

COLOS APPRENANTES

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Les « colos apprenantes » s'inscrivent dans le cadre de l'opération « Vacances apprenantes » développé par l'État afin de permettre aux enfants, prioritairement issus de territoires fragiles (QPV, ZRR) ou de cadres socio-éducatifs difficiles (publics de l'ASE, porteurs de handicap...) de vivre des expériences collectives et de s'immerger à nouveau dans la nature après les périodes de confinement dues à la crise sanitaire. Surtout, les « colos apprenantes » cherchent à lutter contre les freins financiers des familles pour l'aide au départ en séjours de vacances. Effectivement, 3 millions de jeunes Français ne partent pas en vacances chaque année. Mobilisé en 2020 et en 2021, ce dispositif est reconduit pour la troisième fois en 2022.



OBJECTIFS ET BILAN D'ÉTAPE EN 2022

En Occitanie, l'objectif est de permettre à plus de 8 000 enfants et jeunes de 3 à 17 ans scolarisés de partir en vacances. Ils étaient 6 500 dans ce cas en 2021. Troisième région de France pour le dispositif, l'Occitanie a reçu pour 2022, une enveloppe de crédits spécifiques d'un montant de 1 322 552€. Les chiffres ont été consolidés en juin, soit 2,6M€ correspondant à 6 500 bourses à 400€.

VIE ASSOCIATIVE

F DVA 1 ET FDVA 2

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), créé par le décret du 30 décembre 2011 et modifié par celui du 8 juin 2018, constitue un dispositif financier de l'État destiné à soutenir le développement de la vie associative à travers des priorités de financement. Ce dispositif permet de financer le fonctionnement ou les projets innovants des petites et moyennes associations, tous secteurs confondus, engagées dans des actions d'intérêt général.

En Occitanie, le FDVA se décline en deux sous-catégories (sous-enveloppes) : le FDVA 1 relatif au financement pour la « Formation des bénévoles » (1) et le FDVA 2 relatif au financement pour le « Fonctionnement global et le développement de nouveaux services ».



(1) Pour 2022, 3 700 associations ont fait dépôt d'une demande de subvention afin de financer

l'équivalent de 715 projets de formation pour un montant total demandé de 1 443 138€. L'enveloppe régionale

globale disponible étant de 644 700€, elle a permis de soutenir 306 associations

demandeuses sur les 370 ayant fait dépôt d'une demande soit un remplissage de 83% et 70% des

715 projets de formation en 2022 en Occitanie

formations (498/715). Le coût total des charges pour les associations étant de 5 450 984€, le versement du FDVA 1 a donc permis de couvrir 12% des besoins de financement des associations.

- (2) En 2022, 2 661 associations ont fait dépôt d'une demande de subvention au titre du FDVA 2 pour un total de 2 956 demandes et un montant global de 14 332 880€ demandé. L'enveloppe régionale disponible étant de 4 093 249€, elle a ainsi permis de soutenir 64% des demandes déposées dont 1 187 relatives au fonctionnement et 721 relatives aux nouveaux projets. Le coût total des charges étant estimé à 155 210 603€, le versement du FDVA 2 a donc permis de couvrir 3% des besoins de financement des associations.

P OSTES FONJEP JEUNES

Le FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation

112 postes jeunes créés en 2021 en Occitanie

Populaire (FONJEP) est un fonds développé dans le cadre du plan de relance « 1 jeune 1 solution » afin de soutenir l'insertion

dans l'emploi et de préserver l'action associative. Ce fonds est destiné à soutenir un poste de salarié permanent au sein des associations. Pour l'ensemble 2021-2022, 2 000 postes ont été ouverts au niveau national (1 000 sur 2021 et 1 000 sur 2022) pour des jeunes de 18 à 30 ans révolus pour des postes d'un montant de 7 164€. En Occitanie, 559,5 postes, dont 35 au titre de la cohésion sociale, sont déployés pour un montant de 4 008 258€. Parmi ces 559,5 postes, 112 sont des postes jeunes créés en 2021, mesure reconduite en 2022.

CONTACT

pascal.etienne@region-academique-occitanie.fr

Directeur de région académique à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports

DRAJES Occitanie

3, avenue Charles Flahault 34094 Montpellier Cedex 5

Tél : 04 48 18 40 27

nicolas.remond@region-academique-occitanie.fr

Responsable du pôle Engagement, Jeunesse et Vie
Associative

DRAJES Occitanie

3, avenue Charles Flahault 34094 Montpellier Cedex 5

Tél : 04 48 18 40 44

eric.pelisson@occitanie.gouv.fr

Commissaire à la prévention et à la lutte contre la
pauvreté

Préfecture de la région Occitanie

1, place Saint-Etienne 31038 Toulouse Cedex 9

Tél : 05 34 45 38 01